



LE DROIT DE LA PRESSE À L'USAGE DES PROFESSIONNELS DES MÉDIAS, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Diffamation, présomption d'innocence, secret, droit de réponse : connaître le droit pour mieux appréhender sa liberté d'informer, de créer et de communiquer.

Comment respecter la présomption d'innocence sans bafouer la parole des victimes ? Comment se protéger d'une attaque en diffamation ou pour injure ? Dans quelles circonstances peut-on révéler la vie privée d'une personne ?

Toute personne travaillant dans les médias, la culture ou la communication peut être confrontée à ces questions. Cette formation est faite pour y répondre. En tant que professionnels amenés à publier des contenus, on ressent parfois un manque de maîtrise du cadre légal de notre propre métier. C'est la raison pour laquelle le CFPJ a voulu proposer cette formation complète pour faire le point sur le droit à des médias et des communicants. Qu'il s'agisse des cas de diffamations et d'injures, de respect au droit de la vie privée, de la présomption d'innocence ou du droit de réponse, cette formation vise à vous faire connaître et maîtriser quelques grands points de droit avec lesquels vous travaillez quotidiennement. Cette formation est dispensée par un avocat et se veut la plus participative possible avec des études de cas et un partage d'expérience permanent.

Une formation particulièrement utile pour les professionnels des médias (journalistes, éditeurs web, documentalistes, iconographes), de la culture (éditeurs de livres, producteurs audiovisuels) et de la communication (responsables et chargés de communication, community managers).

LIEUX ET DATES DÉTAILLÉS

À distance

20 et 21 mars 2023

- 20/03/2023 09:00 --> 21/03/2023 17:30 à À distance
 - 20/03/2023 09:00 --> 20/03/2023 17:30
 - 21/03/2023 09:00 --> 21/03/2023 17:30

OBJECTIFS

- Connaître les critères de la diffamation et de l'injure.
- Connaître les principes et le cadre d'application de la présomption d'innocence.
- Connaître les conditions du droit de réponse.

EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

POUR QUI ?

Personnes travaillant dans l'édition, les médias, la presse, le journalisme et l'édition-diffusion de contenus publics ou la communication.

PRÉREQUIS

Avoir déjà publié des sujets, quel que soit le média.

COMPÉTENCES ACQUISES

Tenir compte du droit de la presse pour toutes ses publications, quel que soit son média.

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

E-quiz amont
Présentiel

FORMATIONS COURTES

INITIATION

DIST.

Ref. : 4800019

Durée :
2 jours - 14 heures

Tarif :
Salarié - Entreprise : 1550 € HT



Organisme qualifié
par l'ISQ-OPQF



Membre de la Fédération
Les Acteurs de la Compétence

CFPJ SAS - 18-24 rue Tiphaine - 75015 PARIS
Tél. : +33 (0)1 42 21 02 02 - e-mail : serviceclient@cfpj.com
Siret 449 557 339 000 16



E-quiz aval

PROGRAMME

Devenir Journaliste : le droit de la presse

Connaître les principes des diffamations et des injures

- Repérer les informations susceptibles d'être qualifiées de diffamatoires ou injurieuses.
- Les axes de défense pouvant être invoqués par l'organe d'information et le journaliste.
- Les diffamations et injures à caractère racial, envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur handicap.
- L'image diffamatoire, l'image injurieuse.

Appliquer le droit au respect de la vie privée

- Définir la notion de vie privée.
- Connaître les circonstances permettant de révéler un élément de vie privée.

Connaître les critères de la présomption d'innocence

- Couvrir une procédure et le déroulement d'un procès.
- Identifier les informations qui peuvent être rendues publiques et les précautions à prendre.
- Se familiariser avec la notion du droit à l'oubli.
- La présomption d'innocence et l'image des personnes concernées par le procès en cours.

Le journaliste et le secret

- Le secret de l'instruction et le recel de violation du secret de l'instruction.
- État du droit sur la protection des sources du journaliste.
- Connaître les fondements des perquisitions dans les entreprises d'information.
- Énumérer les évolutions souhaitables en matière de secret des sources et de perquisition.

Appliquer le droit de réponse

- Préciser les conditions strictes du droit de réponse.
- Connaître les délais et formes à respecter pour insérer le droit de réponse.
- Les motifs permettant de ne pas insérer le droit de réponse.

Études de cas tirées de décisions récentes rendues par les tribunaux

INTERVENANTS

Guillaume SAUVAGE
BAGS AVOCATS

Bruno ANATRELLA
Conférencier
BAGS AVOCATS BAGS AVOCATS

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Équipe pédagogique :

Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :

Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Pour les sessions en distanciel, notre Direction Innovation a modélisé une **matrice pédagogique** adaptée pour permettre **un apprentissage et un ancrage mémoriel optimisés**. Cette matrice prévoit une alternance de **temps de connexion en groupe** et de **séquences de déconnexion** pour des travaux de mise en pratique individuels.

Ressources pédagogiques :

Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur [votre espace apprenant](#).

Retrouvez également des ressources complémentaires ainsi que les quiz amont/aval sur notre [plateforme](#) dédiée.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



Organisme qualifié
par l'ISQ-OPQF



Membre de la Fédération
Les Acteurs de la Compétence

CFPJ SAS - 18-24 rue Tiphaine - 75015 PARIS
Tél. : +33 (0)1 42 21 02 02 - e-mail : serviceclient@cfpj.com
Siret 449 557 339 000 16